



Avril 2011

Numéro 43

Evénements :

- 30 avril : jongle (à partir de 14h) - 1^{er} mai au matin
- AG de l'ASC : 27 avril ou 9 mai
- Lundi 2 mai à 20h30 : EDF information sur les énergies renouvelables
- Cérémonie du 8 mai
- 14-15-16 mai : fête du village
- 29 mai : méchoui de l'ASC
- 2 juin : marche des élus
- 26 juin : gala de fin d'année de la danse et du cirque au CREPS

Au sommaire :

Les travaux : 2 ^{ème} phase	2
La campagne : OUI...	2
Assemblée de l'ASC	2
Dans le village	3-4
Un habitant, une passion	4
Conseil municipal	5-6-7-8-9
Intercommunalité	9
Vérifiez votre compteur	10
Le boulanger	10
Le centre de Pargny	10
Evénements futurs	10
Etat civil	10

Les Mesneux

Anny DESSOY

L'équipe municipale

Le mot du Maire.

Les 20 et 27 mars se sont déroulées les élections cantonales et je tiens à remercier l'ensemble des électrices et des électeurs qui, par leurs suffrages, ont permis la réélection de Michel Caquot que j'ai l'honneur de suppléer. Vos suffrages sont une force supplémentaire pour l'équipe municipale pour poursuivre son travail entrepris au service et à l'écoute de chacun.

La première phase des travaux d'aménagement de la traverse est terminée et nous sommes satisfaits des aménagements paysagers réalisés rue de Villedommange. Cependant la réception des travaux a été refusée par vos élus qui n'acceptent pas le travail réalisé sur les zones pavées.

Il est bien évident que la reprise de ces zones est à la charge financière totale de l'entreprise mais malheureusement ces travaux vont encore occasionner des gênes que nous essayerons de rendre le plus supportable possible.

Les températures printanières et presque estivales marquent le retour des activités en extérieur et je profite de ce bulletin pour vous rappeler que même à la campagne, des règles de savoir vivre existent et qu'il est nécessaire de les appliquer afin de garder de bonnes relations avec son voisinage.

Anny DESSOY

La réception des travaux, rue de Villedommange.

Lors de la réunion de chantier du 16 mars 2011, la Mairie, le Conseil Général, le Maître d'œuvre (Egis France), n'ont pas accepté la réception des zones pavées (chaussée et trottoirs).

L'entreprise a identifié les causes des désordres. Hors finitions, le principal problème viendrait du reprofilage et du remblai pour rattraper les altimétries. Des ondulations se seraient formées en surface de la couche de base et auraient donc provoqué les affaissements et le décalage des pavés.

L'entreprise reprendra l'ensemble des zones pavées sur chaussée, **dès le 2 mai pour une durée de travaux d'un mois et demi.**

De plus, la Mairie précise qu'elle ne réceptionnera pas les trottoirs en l'état. La largeur des joints devra être conforme aux prescriptions, les finitions seront reprises le long des caniveaux et le long des bâtiments ; les altimétries seront conformes au projet.

Durant le mois de mars, l'entreprise CTP a procédé à l'installation des plantations et de l'arrosage automatique.

Merci de respecter tous les espaces verts ainsi créés.

AD

Brocante.

Compte tenu des travaux prévus dans le village, le Comité des Fêtes avait prévu d'organiser la brocante 2011 et celle de 2012 dans les rues des Coutures et des Tuilots.

Enfin, le nombre de bénévoles ne semble pas suffisant pour envisager une telle manifestation et le Comité des Fêtes a décidé de supprimer la brocante 2011.

AD

Les travaux : 2ème phase.

Dès le **18 avril**, le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne) et D RTP interviendront pour la création d'un nouveau transformateur électrique, qui remplacera celui actuellement situé à l'angle de la rue de Villedommange et de la rue d'Entre Deux Villes. Ces travaux ne concernent que la place. Ce nouveau transformateur sera installé à côté du local poubelle de la salle des fêtes, en retrait du parking. Des tranchées seront creusées pour enfouir la moyenne tension et en même temps l'éclairage public. (En avance sur la 3^{ème} phase afin de profiter de la tranchée creusée).

A partir du **16 mai**, la conduite d'eau, rue d'Entre Deux Villes sera remplacée par le Syndicat du Rouillat et Véolia. Ensuite les réseaux secs (EDF, éclairage public, téléphone) seront enfouis. Les opérations de câblage, les branchements des particuliers et l'éclairage public suivront.

Comme lors de la 1^{ère} phase, les travaux sont importants et nécessiteront la mise en place de déviations, d'interdiction de stationner qui seront à respecter pour la plus grande sécurité de tous.

Les travaux rue d'Entre Deux Villes concernent la voirie et les trottoirs :

- décaissement de la chaussée existante (la chaussée sera creusée sur environ 80 cm),
- mise en forme de la structure de chaussée, mise en forme des trottoirs,
- mise en place des pavés aux intersections et dans la zone 20,
- installation des candélabres et des lampes, démontage des anciens candélabres,
- mise en place du revêtement final.

L'ensemble des travaux d'assainissement sur la voirie (création de regards, pose d'avaloirs, mise à niveau...) seront réalisés par la CCCV (Communauté de Communes Champagne Vesle).

La collecte des ordures ménagères sera impossible pendant le décaissement de la chaussée. Aussi le Sycomore mettra à disposition des bacs de collecte pour permettre aux riverains concernés de déposer les ordures ménagères et les sacs de tri. (L'information sera distribuée aux riverains en temps utile).

Cette phase de travaux concernera aussi les ruelles d'Ormes et de Bezannes, la rue de Bezannes, la rue de Jouy, dans sa partie la plus étroite, chaque intersection et l'entrée du village en venant de Jouy.

JPG

La campagne : OUI, les nuisances : NON.

Cessez-le-feu :

Le brûlage des déchets verts dans les jardins des lieux d'habitation est très souvent la cause de nuisances pour le voisinage. Cela entraîne des réclamations en mairie, des plaintes en gendarmerie et des querelles entre voisins...

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit.

« La valorisation des déchets verts a été réaffirmée dans les engagements du Grenelle de l'environnement. Le compostage sur place et la collecte en déchèterie de ces déchets des particuliers doivent être privilégiés. »

« Cette interdiction est également motivée par des considérations de **sûreté**, de **sécurité** et de **salubrité** publiques, pour prévenir d'une part les troubles de voisinages liés aux odeurs ou à la fumée et d'autre part, les risques d'incendies si les feux ne sont pas maîtrisés ou surveillés. » (Eléments de réponse du Ministère de l'écologie).

L'apport volontaire des déchets verts dans les déchèteries est donc recommandé.

Le parking :

Beaucoup d'habitants confondent « garage » avec voies publiques ou trottoirs.

En respectant les trottoirs et les espaces verts, en garant les véhicules à des endroits prévus à cet effet, vous facilitez le cheminement piétonnier.

Les crottes de chiens :

On peut déplorer la mauvaise éducation de certains propriétaires de chiens qui laissent leur animal préféré faire leurs besoins n'importe où. (En ville, c'est une amende de 36 € qui est dressée au propriétaire de chien pris sur le fait !)

Évitez que les trottoirs, les espaces verts et engazonnés ne deviennent des "crottoirs" à chiens. Il y a assez de chemins aux environs du village pour promener son chien.

JPG (d'après le journal de l'Association des Maires de la Marne)

Assemblée générale de l'ASC (AG).

AG de l'ASC le mercredi 27 avril à 18 h à la Croisette. Au cas où le quorum ne serait pas atteint, nouvelle AG le **lundi 9 mai à 18 h 30 à la Croisette.** *Ordre du jour : adoption des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur.*

Les événements dans la commune.

Fête de Saint Vincent.

Extrait du discours d'Olivier JACQUINET, Président de l'Association Saint Vincent, Président de la Section locale.

La Saint Vincent fait partie de nos us-et-coutumes. C'est un jour de fête, une occasion d'échanges et de partage. C'est aussi l'occasion de faire le point sur la campagne viticole, sur la situation de notre appellation, sur les enjeux de notre profession.

En Champagne comme ailleurs, 2011 commence sous les auspices favorables d'une sortie de crise. 2010 fut une année de reprise commerciale après la difficile année 2009 qui avait été marquée par une forte chute des expéditions, suivie par une dégringolade des prix de vente.

Après un premier semestre de forte croissance, la progression des expéditions s'est confirmée au second semestre 2010, mais à un rythme plus lent.

A fin novembre 2010, l'évolution globale des ventes était de +11 % par rapport à la même période en 2009. Il semble toutefois que le mois de décembre 2010 n'ait pas été très dynamique. Au final, on s'acheminait vers un niveau d'expéditions qui se situerait entre 317 et 320 millions de bouteilles.

La conjoncture économique est donc plus favorable que l'an dernier à la même période.

Après une campagne viticole plutôt tranquille et sereine, des pluies diluviennes et continues se sont imposées à partir de mi-août jusqu'à la vendange, provoquant des attaques virulentes de botrytis. Et la vendange 2010 restera dans la mémoire des champenois comme celle du tri.

Au final, la Champagne a rentré en moyenne à la vendange 10 900 kg/ha en AOC, alors que le niveau de récolte sur pieds était évalué en juillet à 14 000 kg/ha. On peut donc l'affirmer : le tri a réduit le volume de récolte de manière significative.

Un autre enjeu incontournable est celui de l'image du champagne. N'oublions jamais que la qualité du vin est indissociable de celle du raisin : alors continuons, demain comme hier, à concentrer tous nos efforts sur la qualité de notre production.

Aujourd'hui, nous pouvons espérer des vins de qualité parfaitement honorable.

- Remercions nos institutions qui nous ont donné la réserve individuelle ;
- Et remercions aussi Saint Vincent de nous avoir accordé un potentiel de récolte suffisamment important pour faire face à cet enjeu qualitatif.

Nous laissons donc derrière nous une année en demi-teinte, dans un contexte économique encore incertain, mais sur la pente d'une reprise modérée de croissance internationale et d'une reprise commerciale en Champagne qui, je l'espère, se confirmeront en 2011.

Comme chaque année, 2011 nous amènera de nouvelles contraintes et de nouvelles réglementations. Par exemple, l'obligation imposée à tous les exploitants de suivre une formation spécifique, le Certiphyto, pour pouvoir acheter et appliquer des produits phytosanitaires.

Pour conclure, prions Saint Vincent pour que le monde de la finance ne nous inflige pas un nouveau crash surprise dans les mois à venir. Et remercions le, parce que, même si la crise internationale a impacté la Champagne, notre vignoble s'en sort finalement beaucoup mieux que la plupart des autres vignobles français. Il y a des situations plus incertaines que la nôtre à travers le monde.

L'image du champagne reste forte, nos clients restent demandeurs et il reste encore beaucoup de consommateurs et de marchés à conquérir sur la planète. La montée en puissance des économies émergentes est aussi, pour le champagne, une opportunité et une promesse. Et je crois pouvoir affirmer que la Champagne a suffisamment d'atouts en main pour que nous puissions, tous, croire en l'avenir de nos exploitations.

Nous avons la chance de participer à l'élaboration d'un vin presque mythique, connu dans le monde entier. Alors ne soyons pas inquiets pour l'avenir, restons vigilants sur les grands enjeux sans être défaitistes. La Champagne ne manque pas d'atouts pour rebondir après la crise.



Les événements dans la commune.

Soirée loto.

Le samedi 26 février, le Comité des Fêtes des Mesneux proposait un loto à la salle polyvalente. Ce loto a remporté un franc succès et a affiché complet.

Dès 19 heures, les quineurs attendaient de pied ferme l'ouverture des portes. Ce sont environ 200 personnes, jeunes et moins jeunes, qui étaient venues d'un peu partout pour tenter de remporter les lots mis en jeu.

Lignes, carton plein : les joueurs les plus chanceux sont repartis avec un des nombreux lots de valeur du jour. Et c'est dans une atmosphère bon enfant que le gros lot, un écran plat de 82 cm, a été gagné.

Le Comité des fêtes remercie pour leur implication tous les participants, sans qui ce loto n'aurait pas pu avoir lieu. Il s'excuse auprès de ceux qui n'ont pu participer à cette soirée et donne rendez-vous à tous les habitants du village... en février 2012 en leur conseillant de réserver leur place !



Le Comité des Fêtes

Thé dansant.



Tous les ingrédients avaient pourtant été réunis pour faire de cet après-midi du dimanche, un bon moment de danse et de convivialité pour maintenir jusqu'à la fin une ambiance des plus sympathiques avec un orchestre de variétés de trois musiciens « RETRO MUSIQUE ».

Domage que les habitants du village et les participants extérieurs ne soient pas venus en nombre.

Le peu de danseurs présents sur la piste s'en sont donné à cœur joie, profitant de la place pour satisfaire leur passion de la danse en compagnie des membres du comité qui les entouraient.

Le Comité des Fêtes

Un habitant, une passion :



Bas relief bois Cembro :
"Vénus du Queyras"



Glace : nativité

Nous sommes chez Jean Michel Martin. Dès que vous entrez dans son atelier, tout de suite vous savez que vous n'êtes pas chez un « bricoleur du dimanche ». Au milieu de diverses machines plus impressionnantes les unes que les autres, trône un énorme aspirateur à copeaux et sciure de bois. C'est alors que vous comprenez que le protagoniste du lieu est LE BOIS.

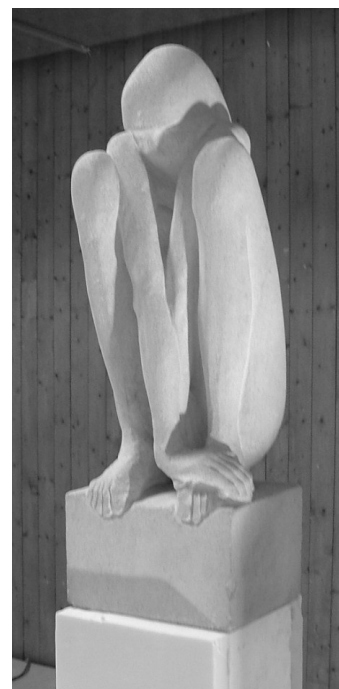
De toutes ses réalisations c'est la sculpture qui lui permet de mieux exprimer sa sensibilité artistique : l'odeur et la douceur du bois fraîchement travaillé, les rondeurs du bois modelé à la gouge ou au tour l'entraînent vers l'exacerbation de son besoin de créer.

Il s'est essayé sur d'autres matériaux : la pierre, la terre et même la glace. Mais le grand favori reste « LE BOIS ».

Voici une citation qu'il apprécierait :

« MAINS, OUTILS DE L' ESPRIT SANS LESQUELS LA PENSEE N'EST QUE CHIMERE » (Alain ASLAN).

CM et AMC



Ronde bosse pierre d'Uzès :
"Concentration"

Conseil municipal.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2011

Délibération n° 935 : Vote du Budget Annexe – Lotissement les Vianneries

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal le Budget Annexe du Lotissement Les Vianneries pour 2010 avec l'aide de Mme BELOSEVIC, Percepteur de Reims Banlieue.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif du lotissement, par un vote de 14 voix Pour.

Ce Budget Annexe 2010 s'établit donc à la somme de :

484 128,10 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,

46 726,24 € en dépenses et recettes d'Investissement.

Délibération n° 936 : Virements de crédits/décision modificative n°1/2010

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2010 :

- Comptes dépenses :

Chapitre 023	Article 023	Virement section d'investissement	391000,00 €
--------------	-------------	-----------------------------------	-------------

- Comptes recettes :

Chapitre 021	Article 021	Virement section de fonctionnement	391 000,00 €
--------------	-------------	------------------------------------	--------------

Chapitre 75	Article 7551	Excédent des budgets annexes	391 000,00 €
-------------	--------------	------------------------------	--------------

Chapitre 21	Article 2112	Cession : Terrains de voirie	- 391 000,00 €
-------------	--------------	------------------------------	----------------

Délibération n° 937 : Association Foncière LGV/Les Mesneux : Renouvellement du bureau

Le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière LGV de Les Mesneux a expiré le 10/01/2011. Par conséquent, il convient de renouveler la composition dudit bureau pour lequel il nous appartient de désigner six membres, les six autres devant l'être par la Chambre d'Agriculture.

Après concertation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné par un vote à l'unanimité, les propriétaires figurant sur la liste proposée par l'Association Foncière LGV, à savoir :

- M. LEROY Maurice
- M. MICHAUT Lionel
- M. JACQUINET Bertrand
- M. FERY Didier
- M. GRIFFON Thierry
- M. LEBOEUF Laurent à Villedommange.

Délibération n° 938 : Subvention Prévention Routière

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Prévention Routière organise chaque année à l'Ecole Primaire le Challenge Inter-Pistes.

Afin de participer à cette action, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 30 € au Comité Départemental de la Prévention Routière au titre de l'année 2011.

Les crédits nécessaires au paiement de cette subvention seront inscrits au compte 6574 du budget 2011.

Report d'investissements sur 2011 :

2315-04 : SECURITE VILLAGE AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLE	430 000,00 €
2315-05 : CONSTRUCTION BATIMENT COMMUNAL	<u>227 500,00 €</u>
	657 500,00 €

Cet état des restes à réaliser sera transmis à la Perception de Reims Banlieue.

Bâtiment Communal :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est impératif de faire avancer le dossier sur la construction d'un bâtiment communal, et après avoir fait le bilan des propositions du Maître d'œuvre ASCISTE INGENIERIE, le Conseil Municipal décide de lancer la publication de l'appel d'offres. Madame le Maire est chargée de prendre contact avec le Maître d'œuvre.

Conseil municipal.

Suite du conseil municipal du 17 JANVIER 2011

Questions Diverses :

- Le site internet sera remis à jour prochainement.
- Les commissions doivent se réunir avant le prochain Conseil Municipal afin de définir les investissements 2011 et décider des demandes de devis.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'ERDF envisage une extension du réseau haute tension souterrain et d'effacement du réseau HTA aérien sur une partie du territoire communal et la Rue des Tuilots serait concernée. Le Conseil Municipal prend un accord de principe afin de demander au SIEM l'enfouissement de la basse tension à l'occasion de ces travaux.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2011

Délibération n° 939 :

Travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire des entrées et voiries en traversée d'agglomération (Phase 2 – Rue d'Entre deux Villes et Place de la Mairie)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la phase 2 des travaux d'enfouissement électrique réalisés par le SIEM sur la Rue d'Entre Deux Villes et la place de la Mairie va démarrer début Mars 2011. Ces travaux, comme ceux de la 1^{ère} phase sont accompagnés par des travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom.

En ce qui concerne le réseau France Télécom, la maîtrise d'ouvrage est assurée par la personne publique pour les infrastructures communes de Génie Civil, et par France Télécom pour les travaux de câblage. Pour tenir compte de la décision de la personne publique approuvant les travaux de génie civil de communications électroniques, il est convenu que France Télécom prendra forfaitairement en charge 51 % des coûts d'étude du câblage et de la réalisation de celui-ci, ainsi que les coûts de fournitures de génie civil, les collectivités locales prenant en charge les autres coûts.

Les devis présentés par France Télécom dans le cadre de cette répartition est de 1 741,20 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, décide après vote à l'unanimité :

- D'accepter les devis de France Télécom pour un montant de 1 741,20 € T.T.C.
- De signer avec France Télécom la Convention Locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques pour la Rue D'Entre Deux Villes et la place de la Mairie,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne fin de ce programme.

Délibération n° 940 :

Avenant n° 1 - Travaux d'aménagement sécuritaire des entrées et voiries en traversée d'agglomération (Lot n° 2 Eclairage et Réseaux Secs)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire du village, la commune avait retenu par délibération n° 909 en date du 12 Juillet 2010 pour le lot n° 2 – Eclairage et réseaux secs, l'Entreprise D.R.T.P. pour un montant total de 170 429,90 €.

Pour ce lot, le marché de travaux a été notifié le 30 Juillet 2010 pour un montant de 35 395,80 € H.T. soit 42 333,38 € T.T.C. correspondant à la 1^{ère} tranche ferme.

En cours de travaux, la municipalité a demandé des prestations complémentaires :

- pose des prises illumination sur l'ensemble des candélabres,
- remplacement des mâts manifestations démontables par des mâts festifs permanents de même type que les candélabres.

Il est donc nécessaire d'intégrer ces adaptations en plus value qui ne modifie pas l'économie générale du marché dans un avenant n°1 qui s'élève à la somme de 4 105,80 € H.T. et qui est supérieure aux 5 % autorisés dans le marché. La commission d'appel d'offres s'est donc réunie le 16 Février 2011 et a donné un avis favorable à cette prestation complémentaire.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Confirme la position de la commission d'appel d'offres et donne un avis favorable à cet avenant
- Prend note du montant rectifié du marché qui s'élève désormais à la somme de :
39 501,60 € H.T soit 47 243,91 € T.T.C.

Conseil municipal.

Suite du conseil municipal du 16 FEVRIER 2011

- Charge Madame le Maire de la signature de l'avenant n° 1 au marché du 30/07/2010 avec l'entreprise D.R.T.P. et de lui transmettre l'avis favorable de la commission d'appel d'offres.

Investissements à prévoir au BP 2011 :

- Achat scie circulaire et scie onglet	880 €
- Achat cuve arrosage	6 350 €
- Achat broyeur branches	2 700 €
- Attelage véhicule	400 €
- Escabeau, échelles	700 €
- Saleuse	750 €
- Souffleur à feuilles	600 €
- Transpalette	450 €
- Tarières et mèches	850 €
- Vélo V.T.T.	250 €
- Voir pour aspirateur à feuilles	2 572 €
- Chauffe eau P1 (chiffrage en cours)	
- Porte et fenêtres salle polyvalente	10 000 €
- Skate parc	6 000 €
- Guirlandes	1 500 €
- Divers	3 000 €

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Les Mesneux. Le montant sera défini au vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser un emprunt de 300 000 € pour le programme des travaux d'aménagement sécuritaire et un emprunt de 200 000 € pour la construction d'un bâtiment communal.

Les demandes sont en cours d'étude auprès de différents organismes bancaires.

Elections cantonales :

Le conseil municipal a procédé à l'organisation des permanences pour les scrutins des 20 et 27 mars prochain.

Questions Diverses :

- Madame le Maire, Présidente du Syndicat Scolaire informe le Conseil Municipal qu'une convention est en préparation afin de définir les modalités de remboursement des frais d'électricité et de chauffage à la commune pour l'utilisation des locaux de l'école primaire. Elle sera présentée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

- Rentrée 2011 : Prévision de fermeture de 2 classes au collège de Gueux. Madame le Maire informe le Conseil de la mobilisation des parents d'élèves.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2011

Délibération n° 941 : Réforme des Collectivités Territoriales / Position de la C.C.C.V.

Le Conseil Municipal de la Commune de Les Mesneux,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la loi n° 2010-1653 en date du 16 Décembre 2010 relative à la Réforme des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes Champagne Vesle répond aux critères définis par la loi,

Considérant l'activité économique développée dans la Communauté de Communes Champagne-Vesle, nécessaire à l'aménagement de l'ensemble de son territoire,

Après en avoir délibéré,

- **REAFFIRME** son attachement à la Communauté de Communes Champagne Vesle,

- **DEMANDE** à la Communauté de Communes Champagne Vesle de maintenir son territoire actuel.

Conseil municipal.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

Délibérations n° 942, 943, 944 et 945 :

Vote du Compte Administratif 2010/BUDGET Principal et Budgets Annexes.

Affectation du résultat de l'exercice 2010 et décisions relatives au budget / Commune et le C.C.A.S.

Approbation du Compte de Gestion du comptable pour 2010/Commune et budgets annexes :

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen du compte administratif 2010 qui s'établit comme suit :

- Fonctionnement : Excédent de clôture 520 811,88 € avec reprise de l'excédent antérieur.
- Investissement : Déficit de clôture - 56 764,91 € avec reprise du déficit antérieur
- Solde des restes à réaliser au 31/12/2010 : - 657 500,00 €

Dont il ressort un Déficit de clôture de -193 453,03 €

Après vote, le compte administratif a été adopté par 13 voix pour.

Le Conseil Municipal a déclaré que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'année 2010, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal a procédé ensuite à l'affectation du résultat de l'exercice 2010 par un report en section de fonctionnement de 520 811,88 €

Les restes à réaliser seront compensés par une subvention du Conseil Général déjà versée début 2011 et par deux emprunts concernant les programmes des travaux en cours.

Affectation du résultat du Centre Communal d'Action Sociale : 1 597,57 € à reporter en section de fonctionnement au BP 2011.

Le Conseil Municipal a ensuite examiné le compte de gestion dressé par le receveur concernant le Lotissement « Les Vianneries ». Aucune observation ni réserve de sa part.

Délibération N° 946 :

Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2011

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du programme d'aménagement sécuritaire du village, le Conseil Municipal a, par délibération n° 893 du 25 Janvier 2010, accepté le projet présenté par EGIS AMENAGEMENT pour un montant estimatif de 2 200 000,00 € H.T.

La participation financière du Département porte sur la prise en charge de la chaussée départementale ainsi que sur les travaux d'accompagnement de surface.

Les travaux d'éclairage public (295 953,03 €), de signalisation (67 980,25 €) et d'embellissement (175 579,08 €) soit 539 512,36 € n'étant pas subventionnés par le Conseil Général, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. 2011
- de charger Madame le Maire des formalités nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Délibérations n° 947 et 948 :

Emprunt dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire et

Emprunt dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment communal.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire des voies de traverse et d'entrées de village, et dans le cadre de la construction d'un bâtiment communal le Conseil Municipal avait décidé d'avoir recours à l'emprunt.

Après étude des différentes propositions, la commission finances désignée à cet effet, a retenu La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est, 25 Rue Libergier à Reims, pour un emprunt de 300 000,00 € pour une partie du financement de l'aménagement sécuritaire et un emprunt de 200 000,00 € pour la construction d'un bâtiment communal.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport de la commission finances, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de réaliser ces deux emprunts sur une durée de 12 ans au taux fixe de 4,19 % afin de financer ces opérations,

Conseil municipal.

Suite du conseil municipal du 28 MARS 2011

- de rembourser ces emprunts mensuellement avec le paiement de la 1^{ère} échéance le mois qui suivra la réalisation du prêt.

- d'autoriser le Maire, Anny DESSOY, à signer les contrats de prêt et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ces contrats et de lui donner tous pouvoirs à cet effet.

Délibération n° 949 :

Construction d'un bâtiment communal/Choix de l'architecte après consultation

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération de construction d'un bâtiment communal, un avis d'appel public à la concurrence avait été lancé le 24 janvier 2011 pour le choix de l'architecte sous forme d'un marché à procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles 26. II, 28 et 74 du code des marchés publics, paru au Matot Braine le 31 janvier 2011.

Le 8 Mars 2011, la commission d'Appel d'Offres s'est réunie en vue d'émettre son avis sur les candidats admis à négocier et après examen des dossiers de candidatures, a retenu 3 candidats qui ont été auditionnés le 22 Mars 2011.

Après présentation des différents dossiers, le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité de retenir le cabinet Daniel Philizot, architecte à Port à Binson, comme Maître d'œuvre pour la construction d'un bâtiment communal, et charge Madame le Maire des formalités relatives à ce programme.

Questions Diverses :

- Madame le Maire expose au Conseil Municipal la réforme sur la fiscalité directe locale des Collectivités territoriales pour 2011 qui découle de la suppression de la taxe professionnelle. Une réunion de la commission finances devra avoir lieu dans les prochains jours afin de décider si la commune augmentera ou non le taux d'imposition communal pour l'année 2011.

- La commission voirie et bâtiments a retenu le devis de l'Entreprise KIEFFER pour le remplacement de la porte de la cuisine et le changement des fenêtres de la Salle Polyvalente pour la somme de 12 318 € T.T.C.

- La porte du nouveau cimetière étant voilée et complètement abimée, le Conseil Municipal va étudier la possibilité de procéder à son remplacement.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 11 AVRIL 2011 A 20 H 30.

Intercommunalité.

Vous devez être nombreux à avoir lu dans l'Union du samedi 9 avril dernier que Reims Métropole s'estime trop étriqué pour pouvoir se développer et, profitant de la réforme des collectivités territoriales, soumet au Préfet deux scénarios possibles d'extension.

Le scénario "minimal" prévoit l'intégration de 16 communes et le scénario "développement" : 39 communes et dans les deux projets le nom de notre commune apparaît à ma grande surprise mais également à l'étonnement de beaucoup d'autres villages.

La réforme prévoit dans son texte un minimum de 5000 habitants par intercommunalité avec une cohérence de territoire. La CCCV (Communauté de Communes Champagne Vesle), notre intercommunalité, compte 13905 habitants et nous ne sommes pas, à priori, concernés par cette réforme d'autant plus que nous avons délibéré et voté à l'unanimité le 10 mars pour réaffirmer notre attachement à notre intercommunalité.

Lors du dernier conseil communautaire (le 22 mars), nous étions 29 communes sur les 31 à voter pour exprimer notre volonté de conserver le territoire de la CCCV dans sa configuration actuelle.

Je peux comprendre le souci de l'agglomération de partager ses charges, mais élaborer des projets qui nous concernent sans en avoir parlé au préalable, je trouve le procédé lamentable et bien discourtois.

Le Préfet devrait établir un schéma départemental de la coopération intercommunale et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier en espérant que le journal l'Union ne sera pas le seul vecteur de la communication sur ce sujet.

Anny DESSOY

La Mairie

Place de la Mairie

TELEPHONE :
03 26 36 55 98

TELECOPIE :
03 26 50 20 90

Réception du public :
Lundi - jeudi : 14 - 18h30
Mardi - mercredi : 14 - 17h30

Agence Postale :

Place de la Mairie

03 26 82 89 53

Nous sommes sur le web
<http://www.lesmesneux.fr>

Autres adresses utiles :
www.sycomore51.fr
www.cc-champagne-vesle.fr

Fuite d'eau...vérifiez votre compteur.

Après votre compteur, vous êtes responsable de la fuite. Pour éviter une facturation importante d'eau, vérifiez l'état de votre canalisation et surveillez votre consommation. Une consommation importante est peut-être le signe d'une fuite.

Le boulanger.

Le boulanger de Pargny lès Reims "Le Brignolet" a dû regrouper ses tournées car le nombre de clients n'est pas très important dans notre village. Les horaires de passage sont donc modifiés et il commence sa tournée dans la commune vers 11h mais cette fois avec un véhicule réfrigéré qui lui permet de vous proposer également de la pâtisserie.

Le centre d'enfouissement de Pargny Lès Reims.

Bien que l'activité du Centre ait cessé, la décharge est toujours là et reste sous surveillance pendant 30 ans.

L'Association P.P.M.R. (Protection de la Petite Montagne de Reims) participe aux réunions de la CLIS (Commission Locale d'Inspection et de surveillance) et reste vigilante concernant les obligations de DECTRA pour la remise en état du site : réparation du grillage de l'enceinte, drainage de l'eau de ruissellement, restitution du chemin d'Ormes – Pargny Lès Reims...

Les CLIS de septembre et décembre 2010 ont soulevé un problème d'enfouissement de déchets hospitaliers et un souci de terres polluées d'hydrocarbures.

La vigilance reste donc de mise et l'association compte sur vous pour continuer son action. Association PPMR, 4 rue C. d'Harcourt - 51390 Pargny Lès Reims.

AD

Evénements.

Rencontre de jonglage : le **samedi 30 avril à partir de 14h**, animation pour les enfants. En soirée, jingle de nuit (apporter son pique-nique).

Dimanche 1^{er} mai, animation sur la place du village avec apéritif offert par la mairie.

Lundi 2 mai à 20h30, à la salle des fêtes, **information EDF sur les énergies renouvelables**. (Présentation des différents moyens actuels, sans aucun caractère publicitaire). *Venez nombreux avec vos questions !*

Cérémonie du 8 mai : RV au monument aux morts à 11h30. Cérémonie suivie par un verre de l'amitié dans la salle des fêtes.

Fête patronale : **14-15-16 mai** (le programme sera distribué par le comité des fêtes).

Dimanche 29 mai : méchoui de l'ASC.

Marche des Elus :

Rendez-vous à Muizon le **2 juin 2011 à 9 heures** pour la 38^{ème} édition.

Dimanche 26 juin : **Gala de fin d'année** des sections **Danse et Cirque** de l'ASC au CREPS.

L'ASC Les Mesneux.

L'ASC Les Mesneux propose des cours de danses (débutants) avec Germain. Rendez-vous à la Croisette les samedis de : 17h à 18h "Rock et Salsa" et de 18h à 19h "Danses de salon".

Tél. : 06.81.03.42.62.

Etat civil.

Décès :

Monsieur Yves BOUGY, décédé le 4 mars 2011.

Madame Edith LECLERC, née PÉROT, décédée le 12 mars 2011.

Mariage :

Monsieur Jacques PLÉOD et Madame Annick DEVILLERS, mariés le 8 avril 2011.

Naissance :

BERLOT Clémence, le 8 janvier 2011.